



Premiers pas : redéfinir l'accueil de l'enfant

Du 1^{er} décembre 2020 à l'été 2021, scientifiques et experts ont échangé autour des enjeux du développement du jeune enfant, afin de réorienter la politique publique de la petite enfance vers plus d'égalité.

Le cycle de séminaire a été organisé sous la forme de huit visioconférences à l'initiative de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), France Stratégie (FS) et du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Il a donné lieu à une première synthèse publiée le 13 octobre [1].

Un enfant curieux

L'enfant naît avec « deux compétences précoces centrales : la curiosité et l'engagement relationnel ». Il est aussi très dépendant des adultes, interagit avec eux et les autres enfants dans un processus « d'attention conjointe » fondamental pour son développement. Celui-ci dépend fortement de la qualité relationnelle avec sa famille, avec laquelle il a besoin de temps, surtout avec ses parents.

Mais ces derniers peuvent rencontrer des difficultés dans leur parentalité : fatigue, isolement, conflits pédagogiques dans

le couple, problèmes socio-économiques aggravant leur vulnérabilité. D'où la nécessité de bénéficier de soutien à la parentalité et d'interventions précoces, comme l'a souligné le rapport sur les 1 000 premiers jours de la commission Cyrulnik [2]. D'où la nécessité aussi d'améliorer la conciliation vie professionnelle/vie familiale, sujet qui a déjà fait l'objet de plusieurs rapports, dont le dernier a été publié lors de la Conférence des familles le 5 octobre dernier [3].

L'influence de l'environnement

La précarité sociale peut entraver le développement de l'enfant : réduction des opportunités d'expériences, de jeux, d'apprentissages, repli social des familles. Mais s'il est admis par plusieurs études que ces inégalités dans la petite enfance peuvent avoir des effets durables dans l'âge adulte, « les statistiques sur le développement psychologique, relationnel, affectif, cognitif et social des enfants font défaut et l'impact de l'environnement sur le développement, notamment cérébral, des enfants demeure invisible » en France.

L'enquête de cohorte Elfe de l'Institut national d'études démographiques (INED) montre par ailleurs que le niveau de diplôme de la mère ou du père influence les capacités cognitives de résolution de problèmes et de raisonnement non verbal des enfants de trois ans et demi. « Certaines compétences dont l'acquisition se joue dans la petite enfance sont particulièrement prédictives des apprentissages futurs et sont marquées par le rôle de l'environnement », relève la synthèse [4].

L'impact du mode d'accueil

Toutefois, le développement d'un enfant n'est pas linéaire ni déterminé à l'avance, car de nombreux événements peuvent intervenir et les « carences sur les acquisitions » peuvent être résorbées par des interventions extérieures.

LE SÉMINAIRE « PREMIERS PAS » EN LIGNE

Si vous avez un peu de temps devant vous, le visionnage de l'ensemble du séminaire « Premiers pas » sur le site strategie.gouv.fr est très intéressant, donnant à voir où se situe la France dans l'accueil du jeune enfant par rapport au reste du monde. Vous serez certainement heurtés par certains propos, notamment ceux du directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Bruno Palier, qui ne voit dans les assistantes maternelles qu'un accueil « cheap », c'est-à-dire pas cher et de faible qualité. Dommage, car son analyse sur l'absence de volonté française de mettre fin aux inégalités, à commencer par les inégalités d'accès aux modes d'accueil, reste intéressante. Heureusement, d'autres acteurs parlent différemment des assistantes maternelles, parce qu'ils les côtoient sûrement plus souvent, comme le sociologue Pierre Moisset qui présente une analyse sociologique des professionnelles et leurs réflexions sur la qualité d'accueil (Séance 6). D'autres acteurs soulignent l'absence de travaux de recherche sur les assistantes maternelles, qui les empêche d'être légitimées scientifiquement dans leurs pratiques. Enfin, des responsables de la communauté de communes des Hauts-de-Flandre exposent une démarche d'accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles.

[1] <https://lstu.fr/lasmat192-professionam-1>

[2] <https://lstu.fr/lasmat192-professionam-2>

[3] <https://lstu.fr/lasmat192-professionam-3>

[4] <https://lstu.fr/lasmat192-professionam-4>

Des résultats issus de la cohorte Elfe montre l'impact positif de la fréquentation d'une crèche sur le développement cognitif et socio-émotionnel, surtout pour les enfants défavorisés, quand la qualité d'accueil est élevée et que la transition a été progressive à l'entrée du mode d'accueil, puis au passage vers le système scolaire. Cette étude montre que la fréquentation d'une assistante maternelle est également positive, mais avec des résultats moins prégnants : rappelons toutefois qu'en raison d'un reste à charge plus élevé que dans les autres modes d'accueil, la part des enfants en situation de pauvreté accueillis chez les assistantes maternelles reste faible, ce qui limite la possibilité de comparaison.

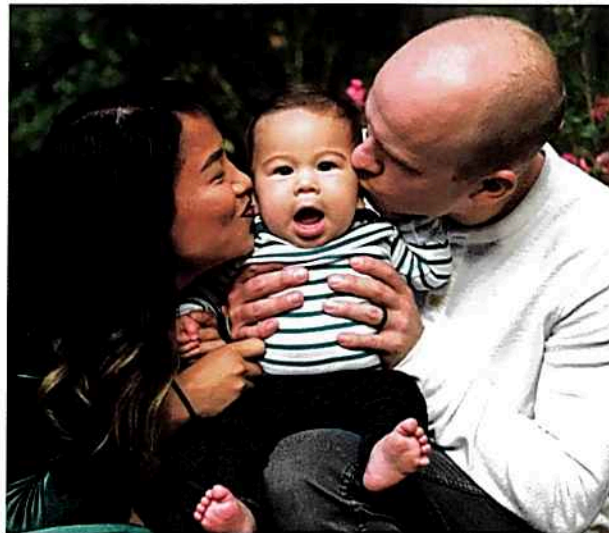
Reste que des effets bénéfiques peuvent être avérés uniquement dans des modes d'accueil de qualité : qualité de l'interaction avec les professionnels, qualité du taux d'encadrement et de la professionnalisation. Or, si la situation des assistantes maternelles, en baisse constante d'effectifs et fragilisée par la crise sanitaire, ne s'améliore pas, que dire de celles des structures collectives, où nombre de personnels font part de mauvaises conditions de travail ?

L'investissement dans la petite enfance

Système sociofiscal, prestations familiales, financement public des modes d'accueil : près de 30 milliards d'euros de dépenses publiques annuelles bénéficient aux familles de jeunes enfants, ce qui correspond à plus de 13 000 € par enfant. Malgré cet investissement, l'accès aux modes d'accueil reste inégal. Ainsi, seuls 45 % des familles avec un enfant de moins de trois ans recouraient à un mode d'accueil formel en 2018 : 602 400 enfants étaient confiés à une assistante maternelle et 483 000 étaient accueillis en établissements d'accueil. Seuls 19 % des familles vivant sous le seuil de pauvreté ont recours à un mode d'accueil.

Selon l'étude, « la qualité structurelle des modes d'accueil collectifs fait l'objet de normes homogènes. En revanche, l'offre d'accueil individuel présente de moindres garanties, notamment sur les qualifications et la réflexivité sur les pratiques ». Ce point interroge : *quid* des modes d'accueil collectifs type microcrèches qui fleurissent depuis plusieurs années, avec des normes d'accueil moins élevées et dans lesquels la qualité d'accueil n'est pas évaluée ?

« Les progrès dans la qualité de l'accueil butent actuellement sur le manque d'attractivité des métiers de la petite enfance et l'éclatement des formations et des connaissances indispensables à l'exercice de ces métiers. » Voilà un point majeur soulevé par la synthèse : sans une amélioration de l'attractivité des métiers, impossible de faire vivre les théories sur l'impact des modes d'accueil des jeunes enfants. C'est tout l'enjeu des années à venir pour les professionnels, mais qui ne représente pas une urgence gouvernementale : le comité filière petite enfance récemment mis en place prévoit de livrer ses premiers résultats dans trois ans.



Si chaque enfant bénéficie de plus de 13 000 € d'aide publique, l'accès aux modes d'accueil reste inégal.


© Denise Duplinski - Pexels.com

Quant au plan de formation des professionnels de la petite enfance dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et l'inscription dans la loi de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, difficile de prédire leur impact sans moyens supplémentaires dégagés pour revaloriser les métiers.

La synthèse aborde aussi le reste à charge inégalitaire entre les modes d'accueil, la faiblesse du système de congés parentaux et la politique de soutien à la parentalité émiettée : il existe un « manque de lisibilité et de structuration de cette action publique ». Dans ce contexte, la transformation des relais d'assistantes maternelles en relais petite enfance, notamment dans une optique de soutien à la parentalité, changera-t-elle la donne ?

Gouvernance éclatée

Quoi de plus complexe que la gouvernance de l'accueil du jeune enfant ? Éclatée entre les communes, les intercommunalités, les conseils départementaux, les caisses d'allocations familiales (CAF), les acteurs privés et l'État, sans chef de file, elle n'est pas opérante. Son financement multiple issu de la Sécurité sociale, des collectivités territoriales, des départements, de l'État et des entreprises, ajoute au mille-feuille. « La compétence d'accueil du jeune enfant n'est obligatoire pour aucun des acteurs qui sont impliqués », à l'exception de la compétence obligatoire des protections maternelles et infantiles (PMI) sur le champ du contrôle de la réglementation sanitaire.

« Une nouvelle politique intégrée centrée sur le développement du jeune enfant doit donc veiller à ne pas ajouter une strate supplémentaire à ce paysage fragmenté et chercher au contraire à lever ces obstacles en faisant émerger un cadre intégré de politique publique autour du jeune enfant », insiste la synthèse. 



© Kzenon - Shutterstock.com

Chaque enfant, dès l'âge de six mois, devrait avoir recours à quatre demi-journées par semaine en structure collective, avec ou sans ses parents.

●●● Mais il s'agit aussi, pour les auteurs, de changer de paradigme : à la volonté de répondre à la conciliation vie professionnelle/vie familiale, il faut désormais placer la finalité de développement du jeune enfant au centre de cette politique publique.

Dans la logique de l'investissement social, « qui vise à repenser la protection sociale autour du développement des capacités et des compétences des individus », la politique du jeune enfant doit permettre de « lutter contre les inégalités à la racine ». Cette logique fait l'hypothèse que plus on investit tôt dans la vie d'un enfant, moins le coût pour les finances publiques sera élevé plus tard (NDLR : la théorie suppose qu'un enfant ayant accès le plus tôt possible à une socialisation aura plus de chances de réussir sa scolarité et de s'intégrer socio-professionnellement, donc coûtera moins cher à l'État en termes de prestations sociales. Cette théorie a ses adeptes et ses détracteurs, notamment ceux qui estiment que sans réduction des inégalités globales, notamment en termes de revenu, l'investissement social n'aura que peu d'impact. D'autres critiquent une vision productiviste de l'intervention sociale visant *in fine* à réduire les prestations sociales).

Conduire une politique globale

La synthèse invite donc l'État à conduire une « politique globale de la petite enfance », comportant un volet sur « son accueil, sa socialisation, son développement et son bien-être ». Pour y parvenir, les auteurs estiment qu'il faut s'appuyer sur les modes d'accueils formels existants, comprendre la non-demande d'accueil par certaines familles, et définir l'offre d'accueil et sa répartition sur les territoires.

Proposition majeure du rapport : permettre à tous les enfants dès l'âge de six mois de recourir à au moins quatre demi-journées par semaine en groupe – en structure collective, relais

petite enfance ou dans des structures intermédiaires/flexibles/passereilles – avec ou sans les parents. Côté assistantes maternelles, il est proposé que les enfants accueillis accèdent à « au moins une demi-journée par enfant et par semaine tournée vers leur socialisation et leur développement » dans les relais petite enfance, une crèche partenaire ou en s'appuyant sur des interventions pluridisciplinaires en maison d'assistantes maternelles, une pratique déjà largement effective chez de très nombreuses assistantes maternelles.

Étudier la gratuité de l'accueil

Afin de lutter contre le non-retour, les auteurs proposent d'étudier la gratuité de l'accueil. Mais, en raison du risque d'effets d'aubaine pour les familles aisées, il est proposé de limiter la gratuité aux quatre premières demi-journées d'accueil. Reste aussi à lever les freins culturels ou administratifs en allant vers les parents qui ne sollicitent pas d'accueil.

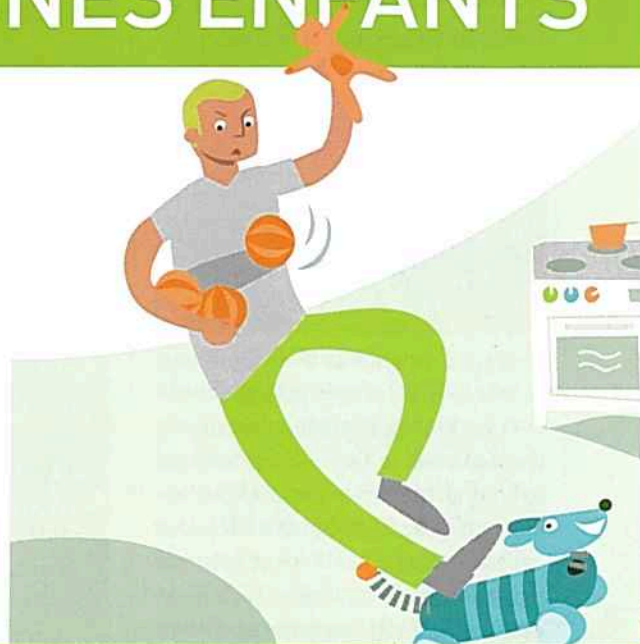
Autres propositions : la création d'un congé parental plus court et mieux rémunéré, et l'accessibilité des dispositifs de soutien à la parentalité.

Enfin, essentiel, les auteurs invitent à une réforme de la gouvernance avec « une répartition claire des responsabilités et des moyens entre acteurs et niveaux de décision, et des obligations de rendre compte de l'effectivité et de la qualité de l'offre proposée ». Deux options possibles : confier cette politique aux collectivités territoriales, avec des objectifs-cadres définis au niveau national, ou confier cette politique à l'État qui la délèguerait aux CAF ou aux collectivités.

À tout le moins, les auteurs souhaitent la désignation d'un chef de file « ayant pour compétence obligatoire la mise en œuvre de cette politique du développement de l'enfant » et le lancement d'une réflexion sur le modèle de financement pour parvenir à une égalité territoriale de l'offre d'accueil. □

ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

41 %
des accidents
de travail sont
liés aux chutes



SANTÉ AU TRAVAIL : PASSEZ À L'ACTION !

Découvrez des solutions simples et libres d'accès
pour votre entreprise et vos salariés

→ Un outil en ligne adapté à votre métier
pour évaluer les risques professionnels.



→ Une sélection de publications

👉 www.inrs.fr/accueil-jeunes-enfants



→ Un accompagnement et des aides

👉 www.ameli.fr/accueil-jeunes-enfants



En partenariat avec :



COVID-19
Reportez-vous
à l'outil Plan
d'actions
Covid-19

Retrouvez toutes ces solutions
sur les sites ameli.fr et inrs.fr